

www.federationpeche.fr
www.generationpeche.fr



Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
Association Agréée de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013

108-110 rue Saint-Maur 75011 Paris • Tél. : 01 48 24 96 00 • Fax : 01 48 01 00 65

e-mail : fnpf@federationpeche.fr

Action soutenue par :



www.facebook.com/federationnationalepeche
<https://twitter.com/LaFNPf>

Réalisation : FNPf - Graine d'influence - Crédits photos : Laurent Maudon et fédérations départementales de pêche, DR - Papier Cocoon Silk couché 100% recyclé.

Rapport annuel d'activité

2018



SOMMAIRE

Missions et gouvernance.....	03
La pêche en France en 2018, indicateurs clés.....	07
Les grandes dates de l'année.....	09
Les partenaires de la pêche associative.....	11
La représentation de la FNPF en 2018.....	13
Fusion de l'AFB et de l'ONCFS.....	13
Fiers d'être pêcheurs : réponse à la proposition d'interdiction de la pêche à Paris.....	14
Les Assises Nationales du loisir pêche.....	15
« A tous les pêcheurs, MERCI ! ».....	16
Les statuts des structures associatives de pêche de loisir : des modifications attendues.....	17
2018 : année de la première acquisition pour la Fondation des pêcheurs... ..	18
Restructuration des branches professionnelles, quel avenir pour le Syndicat ?.....	19
La gestion des emplois et des compétences.....	20
Les ressources.....	21
Ce que la carte de pêche finance.....	21
Bilan et compte de résultat 2018.....	23
Les aides financières pour les actions des SAAPL.....	25
Promouvoir, développer.....	28
Des structures et des hommes pour l'animation.....	28
Parcours labellisés et hébergements qualifiés.....	29
Station Pêche, un label qui prend de l'ampleur.....	31
« Offre d'automne »: une offre pour dynamiser la pêche en basse saison.....	32
Communication.....	33
Génération Pêche : toujours plus de succès !.....	33
Tour de France : après 3 ans de présence, quel bilan ?.....	34
Etudier, protéger et gérer.....	35
Système d'Information des SAPL.....	35
« declarationpeche.fr » : nouvel outil de déclaration des captures.....	36
Anguille : une situation toujours critique.....	37
Le Pseudorasbora : envahissant et potentiellement dangereux.....	38

ÉDITO

Nous poursuivons sereinement notre activité autour de la gestion et de la défense de l'une des plus populaires activités de loisir pratiquée par 1.5 million d'adhérents.

Tout en militant pour des écosystèmes préservés et une biodiversité riche et variée, le réseau de la pêche associative de loisir continue de valoriser cette activité qui, moyennant des investissements largement contenus, procure des avantages reconnus.

Des retombées économiques certaines, la réappropriation de la nature en général et des cours d'eau en particulier, une convivialité hors norme entre les pratiquants, et un lien social évident.

En ce début d'année 2019, nous avons mis en œuvre l'une des plus importantes décisions de notre réseau : l'adhésion exclusivement en ligne de nos pêcheurs via le site cartedepeche.fr

Cette prouesse technique et humaine s'est déroulée dans de bonnes conditions à la faveur d'une mobilisation déterminante de l'ensemble de notre réseau associatif, qu'il s'agisse des salariés, des élus, des bénévoles, des partenaires et des détaillants, etc.

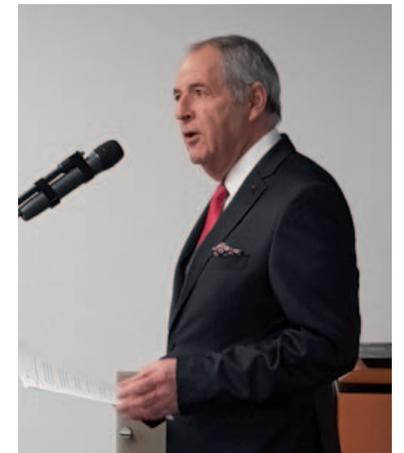
Que chacun soit ainsi remercié pour sa participation.

Autre temps fort, en fin d'année 2018 nous avons quitté notre siège historique de la rue Bergère où nous avons écrit les pages les plus importantes de l'histoire de la pêche de loisir.

Nous avons opté pour un plateau d'un seul et même tenant afin de faciliter le fonctionnement au quotidien de notre équipe salariée et l'implication des élus dans les différentes réunions statutaires.

Construisons désormais la suite de notre histoire !

Claude Roustan,
Président



MISSIONS ET GOUVERNANCE

Missions

La Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) est l'institution de représentation de la pêche en eau douce et de la protection du milieu aquatique français. Elle a été créée par la loi sur l'eau de 2006, qui lui reconnaît le caractère d'utilité publique.

- Assurer la représentation et la coordination des 94 fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique à l'échelon national ;
- Contribuer à la protection du patrimoine piscicole et en particulier des poissons grands migrateurs ;
- Promouvoir et développer le loisir pêche ;
- Etablir un état national de la pêche en France sur la base des statistiques des associations et des fédérations ;
- Gérer la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques et contribuer financièrement à des actions de gestion équilibrée, de protection et de surveillance du patrimoine piscicole ainsi qu'à des actions de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.
- Mener les actions de communication relatives à ses missions.

Ainsi la FNPF élabore régulièrement de nouveaux outils pour remplir ses missions : le développement et la promotion du loisir pêche d'une part et la protection des milieux aquatiques d'autre part. La FNPF a été officiellement agréée en tant qu'Association de Protection de l'Environnement par arrêté ministériel du 7 février 2013.

Gouvernance

Pour accomplir la mission d'intérêt général qui lui est confiée, la FNPF s'appuie sur un conseil d'administration composé de 35 élus dont un bureau de 13 membres.

En mai 2016, M. Claude Roustan a été réélu à l'unanimité en qualité de président de la FNPF pour un mandat de 5 ans.



Le bureau



Président
Claude ROUSTAN
(04) Alpes de Haute-Provence



5^e Vice-Président
Serge SAVINEAUX
(41) Loir-et-Cher



Trésorier général adjoint
Pascal SAILLIOT
(62) Pas-de-Calais



1^{er} Vice-président
Jean-Paul DORON
(61) Orne



6^e Vice-Président
Jean Louis MOLINIE
(47) Lot-et-Garonne



Membre
Georges GUYONNET
(71) Saône-et-Loire



2^e Vice-président
Michel BALAY
(88) Vosges



Secrétaire général
Bernard BRETON
(95) Val d'Oise



Membre
Paul DUCHEZ
(87) Haute-Vienne



3^e Vice-Président
Patrick RUFFIE
(46) Lot



Secrétaire général adjoint
Louis FONTICELLI
(83) Var



4^e Vice-Président
Maurice LEBRANCHU
(22) Côtes d'Armor



Trésorier général
Gérard GUILLAUD
(73) Savoie

Le conseil d'administration

- Gérard GUINOT (03)
- Marc GEORGER (15)
- Denis LEGRET (28)
- Christian STEPHAN (18)
- Jean Yves MOELO (56)
- Norbert DELPHIN (31)
- Christian BRELY (26)
- Bernard HAMON (44)
- Michel REMOND (52)
- Jean-Pierre MOURET (02)
- Jean DEY (77)
- André DARTAU (64)
- Ghislain BATAILLE (24)
- Robert ERB (67)
- Alain LAGARDE (69)
- Bruno BOLOGNESI (70)
- Jean BOUCAUX (89)
- Alain DIEU (72)
- Michel MARIN (84)
- Serge GIBOULET (91)
- François SAINT-MARTIN (PAEF)



A l'occasion du renouvellement des mandats des élus, les commissions permanente, les groupes de travail et les missions de représentations extérieures ont été réactualisés.

9 commissions permanentes

- Développement du Loisir Pêche
Maurice **LEBRANCHU** (22), Responsable
- Législation-règlementation-statuts
Jean-Louis **MOLINIE** (47), Responsable
- Budget et suivi financier
Patrick **RUFFIE** (46), Responsable
- Technique
Michel **BALAY** (88), Responsable
- Eau-Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité (EPMAB)
Jean-Paul **DORON** (61), Responsable
- Promotion communication
Serge **SAVINEAUX** (41), Responsable
- Commission pêche professionnelle
Serge **SAVINEAUX** (41), Responsable
- Commission Conciliation
- Commission spécialisée Pêche Amateurs aux Engins et aux Filets

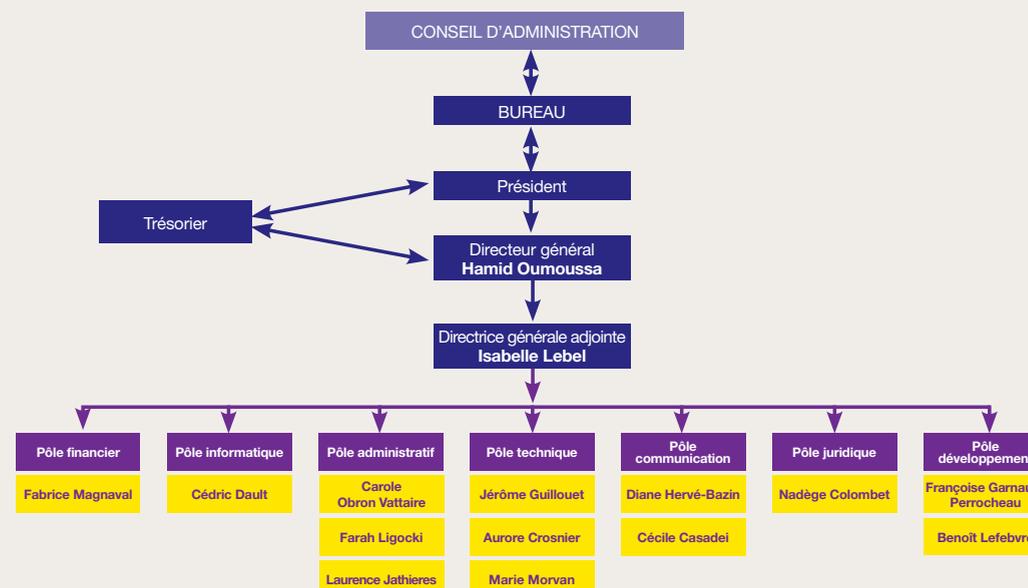
A ces commissions s'ajoutent des missions stratégiques internes et des missions de représentation de la FNPF au sein d'instances institutionnelles françaises ou européennes

- Mission Europe et affaires extérieures
- Membre du conseil d'administration de l'Agence Française de la Biodiversité
- Représentants au Conseil National de la Transition Ecologique, au Comité National de l'Eau, au Comité National Biodiversité, au comité de suivi « sécheresse », à la Fondation recherche et biodiversité, au comité de la charte des salmonidés, à la société française d'ichtyologie, à l'European Anglers Forum, au Conseil National de la Montagne, au comité national des activités physiques et sportives...

La FNPF est dépositaire de par la loi, d'une **mission d'intérêt général** en toute indépendance politique. Pour l'honorer, elle travaille régulièrement en partenariat avec de multiples instances telles que le Ministère de la transition écologique et solidaire, le groupe d'étude pêche à l'Assemblée Nationale et au Sénat. En 2010, l'Etat a réaffirmé le rôle environnemental de la FNPF en offrant deux sièges au Conseil Economique Social et Environnemental et en 2016 en intégrant la FNPF au sein du conseil d'administration de l'Agence Française de la Biodiversité.

Organigramme 2018 des salariés de la FNPF

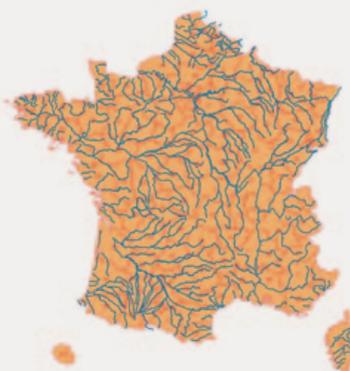
Au siège parisien, une quinzaine de salariés œuvre quotidiennement aux côtés des élus au service de la pêche.



Le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) compte une salariée (Cécile Vieira).
La Fondation des Pêcheurs compte également un salarié (Louis Leroy-Warnier)



LA PÊCHE EN FRANCE EN 2018



© IGN/BD Carthage

500 000 km
de cours d'eau**

dont :

15 000 km
de fleuves

83 espèces
de poissons

** source BD Carthage

1 459 939* pêcheurs

dont **3 870** pêcheurs amateurs
aux engins et aux filets

* hors migrants

1 402 634

cartes de pêche délivrées via
cartedepeche.fr (site officiel
d'adhésion aux Associations
Agréées de Pêche et de
Protection du Milieu Aquatique)

soit **96 %** du total des cartes
de pêche délivrées en 2018.

322 743

jeunes de moins de 18 ans

73

départements
assurant la délivrance de la
carte de pêche exclusivement
via l'outil **cartedepeche.fr**
(internauts et dépositaires)

INDICATEURS CLÉS

3 700

Associations Agréées
de pêche

94

féderations
départementales
de pêche

12

Associations
régionales

6

Unions de
bassin

10

Associations
migrateurs

- MIGRADOUR : Migrateurs Adour
- MIGADO : Migrateurs Garonne Dordogne
- MIGAPI : Migrateurs Artois Picardie
- LOGRAMI : Loire Grands Migrateurs
- CMCS : Cellule Migrateurs Charente Seudre
- BGM : Bretagne Grands Migrateurs
- NGM : Normandie Grands Migrateurs
- SEINORMIGR : Seine-Normandie-Nord Migrateurs
- ASR : Association Saumon Rhin
- MRM : Migrateurs Rhône Méditerranée

1 000

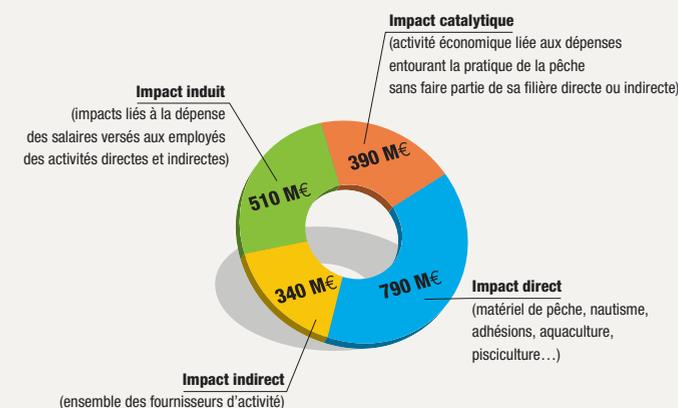
salariés

40 000

bénévoles
(équivalent de
3 500 emplois
à temps plein)

L'impact économique
de la pêche associative
de loisir en France dépasse

2 milliards d'euros



503

Ateliers
Pêche Nature

59

Véhicules d'animation
pédagogique territoriale

902

Hébergements
ayant reçu la
qualification pêche

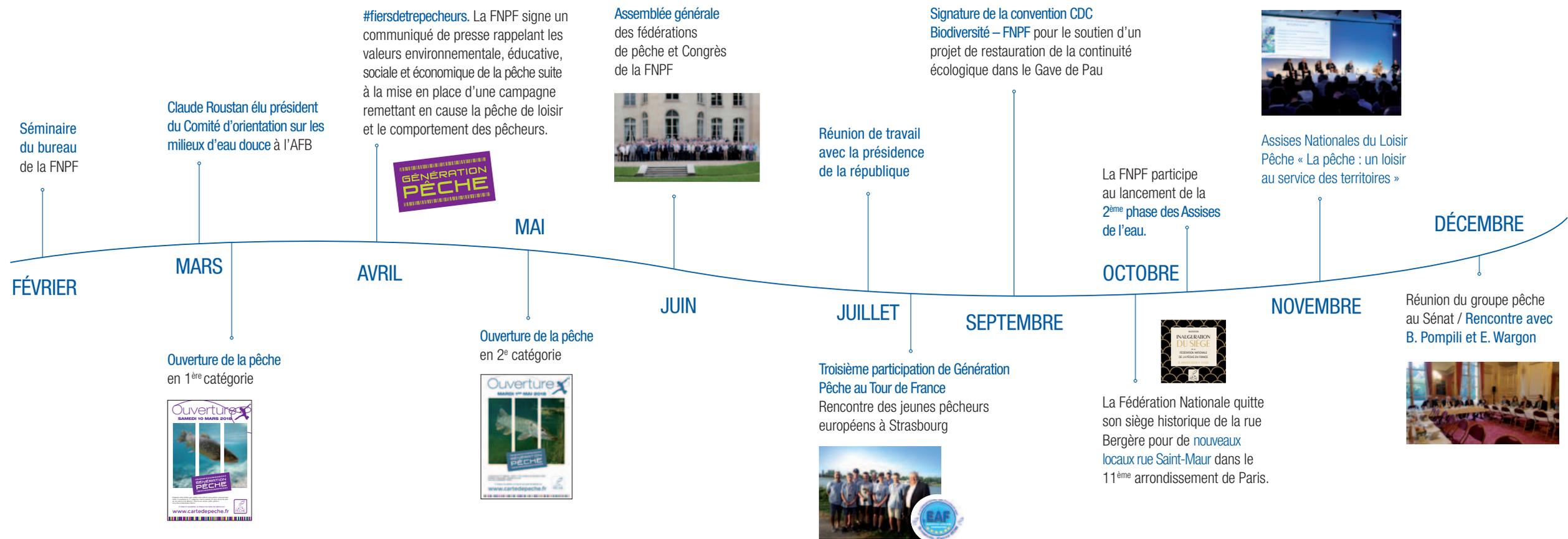
35

Maisons Pêche Nature

303

Parcours
labellisés ou
en cours de
labellisation

LES GRANDES DATES DE L'ANNÉE



TOUTE L'ANNÉE : Préparation de l'extension de la mise en place de cartedepeche.fr à tous les départements français / Travaux sur l'évolution de la réglementation pêche au sein du code de l'environnement / Suivi des subventions actions.

LES PARTENAIRES DE LA FNPF



Les partenaires de la pêche associative



EDF – FNPF : renouvellement de la convention cadre

En 2018, la convention cadre EDF-FNPF a été renouvelée pour un an permettant aux fédérations départementales de conclure des conventions filles avec les unités de production locales d'EDF lorsqu'il existe sur les territoires des enjeux communs.

Ce renouvellement fait suite à la précédente convention cadre EDF-FNPF signée pour 3 ans et arrivée à échéance en octobre 2018.

31 fédérations avaient passé une convention fille entre 2015 et 2018 soit 1 tiers des fédérations départementales du réseau.

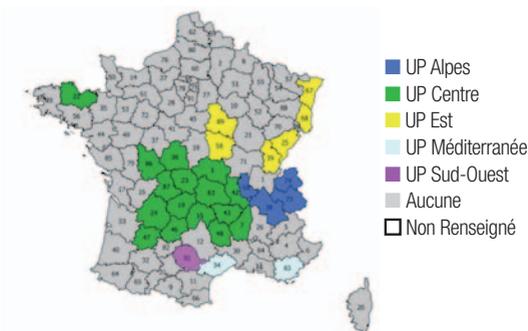
Les actions financées dans le cadre de ces conventions sont les suivantes :

- la sureté autour de la fréquentation des ouvrages EDF et des linéaires de cours d'eau affectés par les ouvrages
- la promotion du loisir pêche
- la connaissance et la réduction des impacts sur les milieux aquatiques
- la connaissance des milieux et des espèces
- la sensibilisation des publics scolaires à ces thématiques

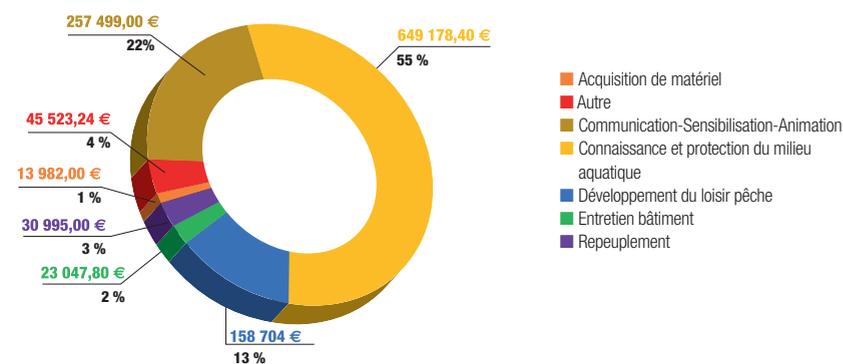
De 2015 à 2018, EDF a ainsi versé aux structures associatives 1,2 million d'euros au cours de ces trois années, soit en moyenne 400 000 euros par an dont 507 532,14 euros pour des études et des suivis de populations piscicoles.

Cette convention FNPF/EDF n'est pas à confondre avec les conventions relatives au reversement par la FNPF aux Fédérations départementales des compensations des dommages piscicoles reçues d'EDF, de SHEM et de la CNR, dont le but est de compenser les atteintes que la présence et le fonctionnement des ouvrages apportent à la vie, à la circulation et à la reproduction du poisson, ainsi qu'au milieu aquatique et qui sont revues chaque année.

Convention fille entre les fédérations départementales et les UP d'EDF



Répartition des dépenses EDF par actions



Et en 2019 ?

L'année 2019 devrait voir le renouvellement d'une convention avec VNF (Voies Navigables de France).



LA REPRÉSENTATION DE LA FNPF EN 2018

1. Fusion de l'AFB et de l'ONCFS : vers un nouvel établissement dédié à la biodiversité

Un projet de loi visant à fusionner l'ONCFS et l'AFB est actuellement en cours. Il procède notamment à une véritable réorganisation de la chasse en France. La FNPF a fait entendre ses revendications.

À peine l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est-elle créée par la loi sur la biodiversité de 2016, que l'État poursuit déjà sa lente et progressive réforme de la politique de l'eau et de la biodiversité. Cette fois-ci, avec la disparition prévue de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), qui intégrera l'AFB, c'est le trépied chasse qui est affecté.

Comme la pêche en 2006 dans le cadre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la Fédération nationale des chasseurs et les fédérations départementales de chasse vont récupérer des missions qui étaient jusque-là assumées par l'ONCFS. En particulier, elles vont reprendre une partie des missions relatives au permis de chasser et devront mettre en place un fonds de péréquation dédié à la biodiversité. Craignant par ricochet une potentielle désorganisation de la politique de l'eau, la FNPF a exprimé ses attentes et ses inquiétudes à de nombreuses reprises – notamment lors de son Congrès annuel de 2018, en attirant l'attention de Monsieur Lecornu, alors secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition Écologique et Solidaire. La Rapporteuse du projet de loi, Barbara Pompili, la Secrétaire d'État, Emmanuelle Wargon, les groupes d'études pêche de l'Assemblée et du Sénat ont également été mobilisés autour de plusieurs revendications :

- Que la FNPF soit représentée au conseil d'administration du futur établissement public ;
- Que les missions de police de l'eau et de la pêche soient consacrées et renforcées afin de tenir compte de la hausse des moyens humains ;
- Que le nouvel établissement exerce impérativement l'ensemble des compétences jusque-là assumées par l'AFB (police, expertise, technique, connaissances, suivi et évaluation...);
- Que le nouvel Office soit doté de moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées et en particulier qu'il dispose d'une solide organisation locale (services départementaux).

Naturellement, ont également été dénoncés avec vigueur toutes les techniques et procédés qui, ces dernières années, ont conduit à une restriction drastique des moyens dédiés à la politique de l'eau.

À ce stade, les nombreuses discussions avec des décideurs publics ont permis de faire entendre la voix de la FNPF. Le texte adopté par la Commission du développement durable et par l'Assemblée nationale répond globalement aux attentes de la FNPF. Ce projet de loi est l'occasion de continuer à plaider en faveur d'une politique de l'eau toujours plus ambitieuse pour répondre aux objectifs de bon état des cours d'eau en vertu de la Directive cadre sur l'eau.

2. Fiers d'être pêcheurs ! La réponse à la proposition d'interdiction de la pêche à Paris

Durant cette année 2018, par deux fois le loisir pêche a été la cible d'une campagne incompréhensible visant à remettre en cause sa légitimité. En mars, une campagne publicitaire avait vu le jour dans le métro parisien, initiée par des associations de protection des animaux pour sensibiliser les citoyens sur les douleurs infligées aux poissons par la pêche de loisir. Parallèlement, était déposé au Conseil de Paris, par une élue de la France insoumise, Madame Simonnet, un vœu visant à interdire la pêche de loisir, prétextant que pêcher malgré l'interdiction de consommer le poisson en raison de sa contamination par le PCB infligeait une souffrance inutile au poisson. La Fédération interdépartementale de Paris et la FNPF ont sensibilisé les élus parisiens à ce vœu en sollicitant de leur part un rejet pur et simple. En outre, un communiqué expliquant que nous assumions sans états d'âmes tout ce que notre activité implique, depuis le prélèvement jusqu'aux

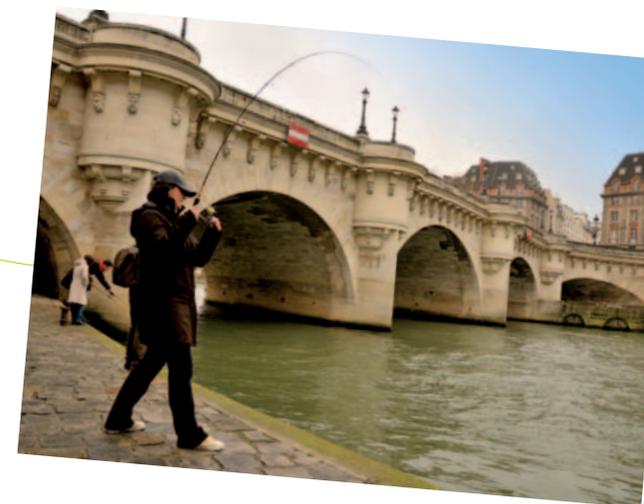
actions de sauvegarde de la biodiversité aquatique a été immédiatement publié.

« Cet événement a renforcé notre détermination à exercer toutes nos missions d'intérêt général, à poursuivre et amplifier la promotion et le développement de notre activité, pratiquée par plus de 1,5 million de citoyens. Notre rapport à la nature et à la biodiversité est un rapport d'authenticité, de respect, de protection, mais aussi – il n'y a pas lieu de s'en cacher – un rapport de prélèvement. De ce point de vue, nous avons rappelé que nous assumions tous nos actes sans exception, toute notre activité, toutes nos formes de pêche et affirmons haut et fort notre grande fierté d'être pêcheur. » a souligné Claude Roustan, dans son discours au congrès annuel de la FNPF, en présence du secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire.

Econduite en mars 2018 par le Conseil, après que l'exécutif parisien et les autres courants du conseil municipal aient décidé de soutenir notre activité, Madame Simonnet a récidivé en novembre 2018. Là encore, sa démarche a été vaine. Un autre vœu visant à réglementer sinon à interdire les hameçons avec arpillons a également été rejeté.

Cette agression, indépendamment des questions de fond qu'elle pose et des convictions particulièrement péremptoires affirmées par ces associations, est incompréhensible quand on connaît le militantisme ancien, convaincu et efficace du réseau associatif pêche en faveur de la politique de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

C'est à l'issue de cette campagne de déstabilisation que le slogan « Fiers d'être pêcheurs » a vu le jour.



3. Les Assises Nationales du loisir pêche

« Le loisir Pêche, une opportunité pour les territoires » était la thématique retenue pour cette nouvelle édition des Assises Nationales du Loisir Pêche qui se sont tenues les 28 et 29 novembre derniers à Paris.

A l'image des Journées Techniques Nationales, qui s'adressent aux ingénieurs et aux techniciens, les Assises Nationales du Loisir Pêche intéressent les agents de développement et les animateurs de notre réseau.

Organisées en tables rondes, ces journées ont permis de rappeler l'organisation et le poids économique de la pêche de loisir, de partager des expériences sur le rôle de transmission et d'échange de la pêche, sa dimension sociale et son caractère résolument humain, sa structuration et ses outils de programmation (Schéma National de Développement du Loisir Pêche et Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche) et sa contribution au développement touristique des territoires.



Ainsi plus d'une quarantaine d'intervenants se sont succédés pour présenter de nombreux exemples de projets tels que : la mise en place d'une base de données et de gestion des droits de pêche, la sensibilisation des plus jeunes aux milieux aquatiques grâce à la mise en place de jeux interactifs sur tablettes tactiles, les animations auprès des publics les plus fragiles ou encore la valorisation du tourisme pêche à l'échelle d'un bassin versant, pour n'en citer que quelques-uns.

Sur le volet développement touristique, la pêche, grâce à son maillage territorial unique, aux animations et interventions multiples de son réseau, à ses collaborations avec les acteurs du tourisme, représente une opportunité pour les territoires. En attirant des touristes et des amateurs d'activités de pleine nature, en participant à la vie des collectivités, elle contribue à rendre ces territoires vivants, à les valoriser, à faire vivre l'économie locale. Ce sont d'ailleurs les hébergeurs, les restaurateurs, les offices de tourisme et les collectivités qui en témoignent le mieux : « La pêche est une plus-value pour le tourisme. » assure Jean-Fred DROIN, vice-président du conseil départemental de la Dordogne.

En conclusion, ces deux journées ont permis à tous les participants de prendre la mesure du chemin parcouru depuis l'adoption du Schéma National de Développement du Loisir Pêche en 2010 et d'apprécier les perspectives nombreuses et variées d'évolution, de développement, de valorisation du loisir pêche.



4. « A tous les pêcheurs, MERCI ! » : une campagne de sensibilisation au rôle joué par les pêcheurs

En décembre 2018, la FNPF a lancé une campagne de communication baptisée « À tous les pêcheurs, MERCI ! ». La date n'a pas été choisie au hasard puisqu'elle correspond à l'ouverture de la délivrance des cartes de pêche dans toute la France sur le site cartedepeche.fr pour la saison 2019. La campagne s'adresse directement aux pêcheurs tant pour les informer que pour les remercier. Car s'il est vrai que tous savent qu'il est obligatoire de posséder une carte pour pêcher, ils sont en revanche peu nombreux à en connaître les coulisses...

En prenant leur carte, les pêcheurs deviennent adhérents d'une association et participent à des milliers d'actions mises en place par le réseau associatif. Ils sont les premiers contributeurs à la protection des milieux aquatiques français et aux espèces qui les peuplent. Salariés et bénévoles mènent ainsi des opérations de surveillance, d'entretien, de connaissance, de protection, de gestion et de restauration. C'est aussi grâce aux pêcheurs que la pêche de loisir peut prospérer, en finançant des actions de développement et de promotion. On parle ici de location de baux de pêche, d'aménagement et de valorisation de sites ou

d'animation de la vie locale. Et ce ne sont là que quelques exemples. Pour s'assurer de toucher tous les pêcheurs, la campagne de communication a été déclinée sur plusieurs supports. Les pêcheurs-internautes retrouvent un encart informatif au verso de leur carte de pêche. Pour ceux qui se rendent chez leur dépositaire, ils se voient remettre un flyer en accompagnement de leur carte. Un encart web est également présent sur le site cartedepeche.fr.

Pour compléter le dispositif, tous ces outils renvoient sur le site generationpeche.fr, sur lequel sont présentées dans le détail les actions menées par les pêcheurs. « Nous tenions vraiment à souligner les mérites qui reviennent aux pêcheurs. En les remerciant, en leur faisant prendre conscience des actions auxquelles ils contribuent, nous créons un lien, nous les associons à nos actions, nous les intégrons à notre réseau : Génération Pêche. » indique Serge Savineaux, responsable de la commission communication de la FNPF.



5. Les statuts des structures associatives de pêche de loisir : des modifications attendues

En raison de leurs missions de service public, les statuts-types de la FNPF, des fédérations départementales et des associations agréées de pêche sont tous définis par arrêté ministériel. C'est donc une réflexion interne doublée d'un processus administratif qui conduit à la modification de ces textes fondateurs pour le réseau associatif de la pêche de loisir.

Les statuts de la FNPF, des fédérations départementales et des associations agréées de pêche ont fait l'objet d'une réflexion interne durant deux ans, au terme de laquelle des propositions ont été élaborées et adoptées. La dernière étape vient d'être franchie avec la validation des propositions relatives aux associations départementales agréées de pêche aux engins et aux filets, à l'issue de débats intenses menés au sein d'une commission spécialisée.

Les thèmes principaux des propositions sont :

1/ La généralisation des cartes de pêche internet. En effet, ce nouveau mode de distribution des cartes, mis à disposition par la FNPF, a pris de plus en plus d'ampleur, jusqu'à être employé partout. A compter de 2019, toutes les cartes sont prises sur le site « cartedepeche.fr », soit directement par les pêcheurs, soit en passant par un dépositaire (associations et commerces habilités). Cela implique de

renover les dispositions relatives à la délivrance et à l'harmonisation des cartes ainsi qu'aux flux financiers.

2/ Le besoin d'expérimenter dans un cadre harmonisé au niveau national.

Il est proposé d'instaurer de la souplesse dans les statuts, afin de permettre l'expérimentation de nouvelles cartes de pêche plus adaptées aux évolutions du profil et des attentes des pêcheurs.

3/ La création d'une carte « personne mineure » pour les pêcheurs aux engins et filets.

4/ L'amélioration de certaines dispositions, pour les rendre pleinement applicables (en matière de retrait d'adhésion, de retrait ou de renonciation à l'agrément, etc.), et apporter plus de cohérence entre les différents modèles de statuts-types.

Ces propositions ont été remises au ministère de la transitions écologique et solidaire pour examen et devraient aboutir au cours de l'année 2019.



6. 2018 : année de la première acquisition pour la Fondation des pêcheurs*

2017 avait été l'année de la mise en route. 2018 marque le début de la période de rodage, et se conclut par la signature d'une première acquisition.

Le site de la Scierie, dans le Loir-et-Cher, est officiellement propriété de la Fondation depuis le 20 décembre 2018. Cet ensemble de 80 hectares situé en bord de Loire abrite une grande diversité de milieux : un plan d'eau de 40 hectares résultant de l'extraction de gravier, une petite zone humide, des prairies sèches de bord de Loire, et des boisements rivulaires. La gestion des lieux sera confiée, dans le cadre d'une convention de mise à disposition, à la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher. Cette dernière sera épaulée par la Communauté d'Agglomération de Blois, et diverses autres structures telles que Loir-et-Cher Nature ou le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement.

Objectif : maximiser les fonctionnalités écologiques de cet ancien site industriel, y faire pratiquer une pêche responsable, et permettre la découverte de la nature. Des travaux de restauration écologique sont en cours pour accroître la diversité des espèces et habitats présents sur ces 80 hectares, et une partie du plan d'eau sera mise en réserve. L'aménagement d'une petite aire de stationnement et de chemins et la construction d'un observatoire ornithologique permettront d'accueillir des publics variés : pêcheurs, naturalistes, ou tout simplement promeneurs.

Ainsi, quatre acquisitions ont été actées par la Fondation en 2018. Elles concernent des marais, plans d'eau et rivières situés dans les départements de l'Aube, d'Ille-et-

Vilaine, du Finistère et des Hautes-Pyrénées. Un nombre qui sera amené à grandir courant 2019.

Rivières, mares, prairies humides, tourbières, rendent aux hommes des services essentiels : elles filtrent l'eau, abritent une biodiversité abondante, atténuent les crues, stockent le carbone, et contribuent ainsi à limiter le changement climatique et ses effets. Ces écosystèmes fragiles sont très menacés : 48% des zones humides françaises ont subi une dégradation entre 2000 et 2010 (Observatoire National de la Biodiversité).

La Fondation des pêcheurs, reconnue d'utilité publique, porte l'ambition de milieux aquatiques préservés dans lesquels la vie foisonne sous toutes ses formes. Elle a été conçue pour conjuguer la force du réseau associatif de la pêche avec toutes les volontés prêtes à œuvrer pour la préservation des milieux humides. Partout présents sur le territoire, véritables usagers de la biodiversité et détenteurs d'une expertise unique en matière de protection des écosystèmes aquatiques, les pêcheurs ont un rôle de premier plan à jouer dans ce combat.

Les ressources collectées par la Fondation sont utilisées pour acquérir des sites abritant des zones humides et milieux aquatiques. Gérés et préservés par les pêcheurs et leurs partenaires, ces territoires d'eau sont ouverts au public et utilisés pour l'éducation à l'environnement.

Participez à la préservation des milieux humides en faisant un don sur don.fondationdespecheurs.fr. Il est urgent d'agir !
Les dons des particuliers et des entreprises ouvrent droit à déduction fiscale.

* Fondation des pêcheurs est la dénomination utilisée à fin de communication par la fondation 3P.

7. Restructuration des branches professionnelles, quel avenir pour le Syndicat National des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SNSAPL) ?

Le rapprochement des branches professionnelles initié par le gouvernement doit réduire leur nombre à 200 à l'horizon 2019. La pêche de loisir est directement impactée.

Avec la loi du 8 août 2016 et les ordonnances Macron de septembre 2017, la fusion des branches a été engagée de manière prioritaire par le Ministère du travail pour les branches professionnelles en remplissant les critères, dont celles couvrant moins de 5 000 salariés.

Au regard de l'effectif qui relève de la convention collective des structures associatives de la pêche de loisir et de protection du milieu aquatique, celle-ci est donc directement concernée par le processus de restructuration des branches.

Compte tenu de l'importance d'un tel chantier et des conséquences pour les employeurs et les salariés du réseau associatif de la pêche de loisir, le SNSAPL ainsi que l'ensemble des organisations syndicales de salariés participant au dialogue social de la branche ont, au cours de cette année, opéré diverses démarches en vue d'aboutir à un rattachement de la convention collective à une convention collective de manière consentie.

« Il est primordial, pour le SNSAPL, de privilégier un rapprochement qui ne présente pas des conséquences financières pouvant impacter la stabilité des effectifs salariés couverts. D'autre part, nous sommes très attachés à la préservation des spécificités liées au secteur, notamment en termes d'emploi. Il sera nécessaire de trouver une branche de rattachement qui respecte notre identité mais aussi notre passé », précise Jean-Marie BARAS, Président du SNSAPL.

Une fois que les partenaires sociaux de la branche de la pêche de loisir se positionneront sur une branche de rattachement, un accord de champ devra être signé. Il constituera l'acte officiel du rattachement de la convention collective des structures associatives de la pêche de loisir et de protection du milieu aquatique. Dès lors, les partenaires sociaux de la branche de la pêche de loisir et de la branche de rattachement auront cinq ans pour harmoniser les stipulations conventionnelles qui seront applicables. Pendant ce délai, des négociations séparées pourront continuer à exister dans chacune des conventions collectives concernées par le rapprochement.

Nul doute que le SNSAPL continuera à exercer un rôle majeur sur le statut conventionnel applicable au réseau associatif de la pêche de loisir.



8. La gestion des emplois et des compétences : une opportunité de dialogue social dont s'est pleinement saisie la branche de la pêche de loisir

Dès la signature de la convention collective des structures associatives de pêche de loisir en 2013, la professionnalisation des salariés de la branche est devenue un sujet central dans le dialogue social de branche.

La mise en place d'une commission paritaire emploi et formation professionnelle et la signature d'un accord de branche relatif à la formation professionnelle (2013), ont permis à la branche de se doter, peu à peu, d'outils et de moyens afin d'élaborer une politique cohérente et novatrice tant en matière de formation que d'emploi.

Dans la continuité de ces travaux, la commission paritaire a réalisé, en 2017, une étude prospective visant à anticiper les besoins en compétences des structures associatives de pêche de loisir en intégrant les facteurs d'évolution du secteur.

Les conclusions de l'étude ont permis de dresser une liste d'actions prioritaires à mener dans la branche à court et à moyen terme, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner le développement des compétences des collaborateurs et leur évolution professionnelle ;
- Sécuriser les pratiques juridiques, administratives et RH des associations ;

- Renforcer les pratiques de management, des directeurs et responsables d'équipe ;
- Optimiser le fonctionnement des associations.

Plus concrètement, les actions porteront notamment sur :

- l'élaboration d'un référentiel activités-compétences, afin de mesurer les écarts et anticiper les évolutions ;
- le recensement de l'offre de formation existante, et la création d'un système de formation interne permettant le partage de savoirs et de savoir-faire, dans le but d'accompagner et de développer les compétences dans la branche ;
- la mise en place d'un cycle de formation dédié aux directeurs et aux managers, qui sera également proposé aux élus des structures associatives de pêche de loisir, ainsi que la construction d'un kit méthodologique d'analyse des besoins en compétences afin de consolider le management des structures associatives.

Ces actions devraient être déployées en 2019, en partenariat avec l'opérateur de compétences compétent qui sera désigné par France compétences.



LES RESSOURCES



Nombre de Cotisations Pêche Milieux Aquatiques 2018

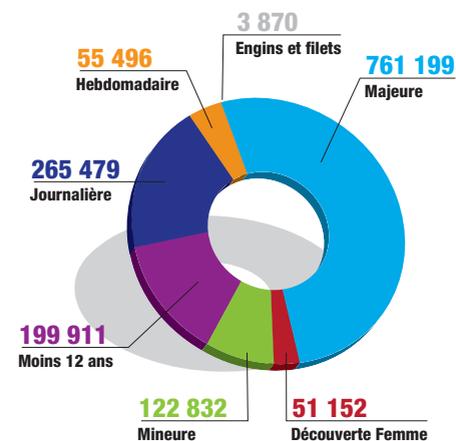
1 459 939

En 2018, l'ensemble des cartes a subi une baisse allant de -7,1 % pour la carte découverte - de 12 ans à -0,9 % pour la carte hebdomadaire. Principal facteur explicatif de cette diminution, la météo.

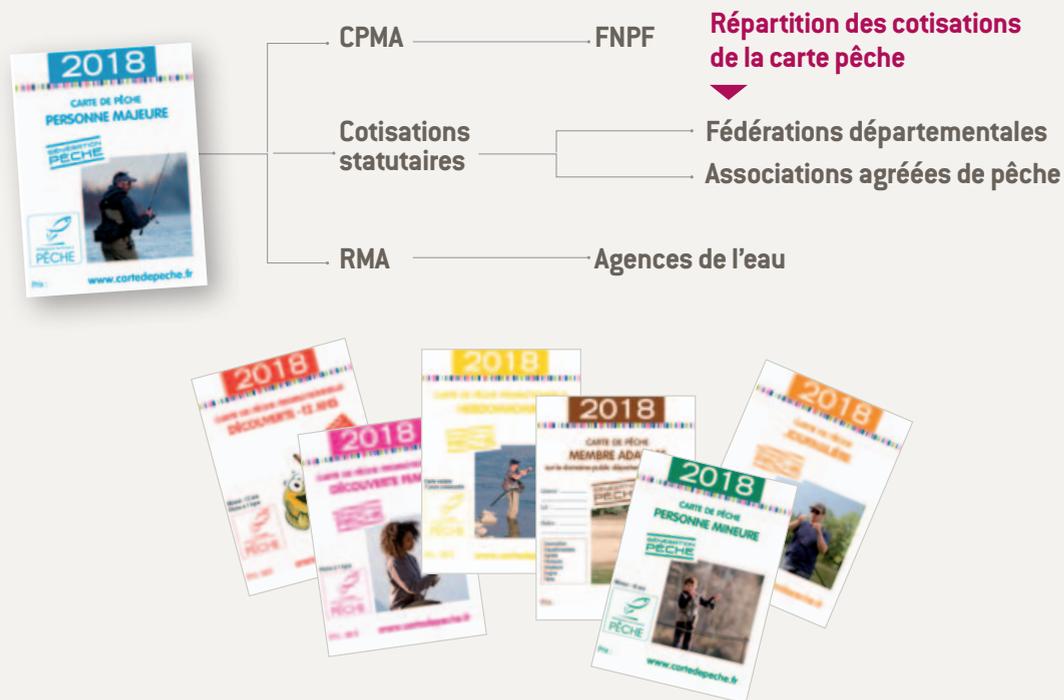
Parmi les 1,46 million de pêcheurs un peu plus d'un million font le choix d'une carte annuelle et 85% des cartes annuelles sont délivrées de janvier à mai en correspondance avec les ouvertures.

Élément positif : le développement de la délivrance de la carte via cartedepeche.fr (le site officiel d'adhésion aux Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique) continue sa progression avec à fin 2018, 1 402 634 cartes contre 1 214 979 délivrées en 2017. En 2018, 73 fédérations avaient opté pour une distribution 100 % via cartedepeche.fr.

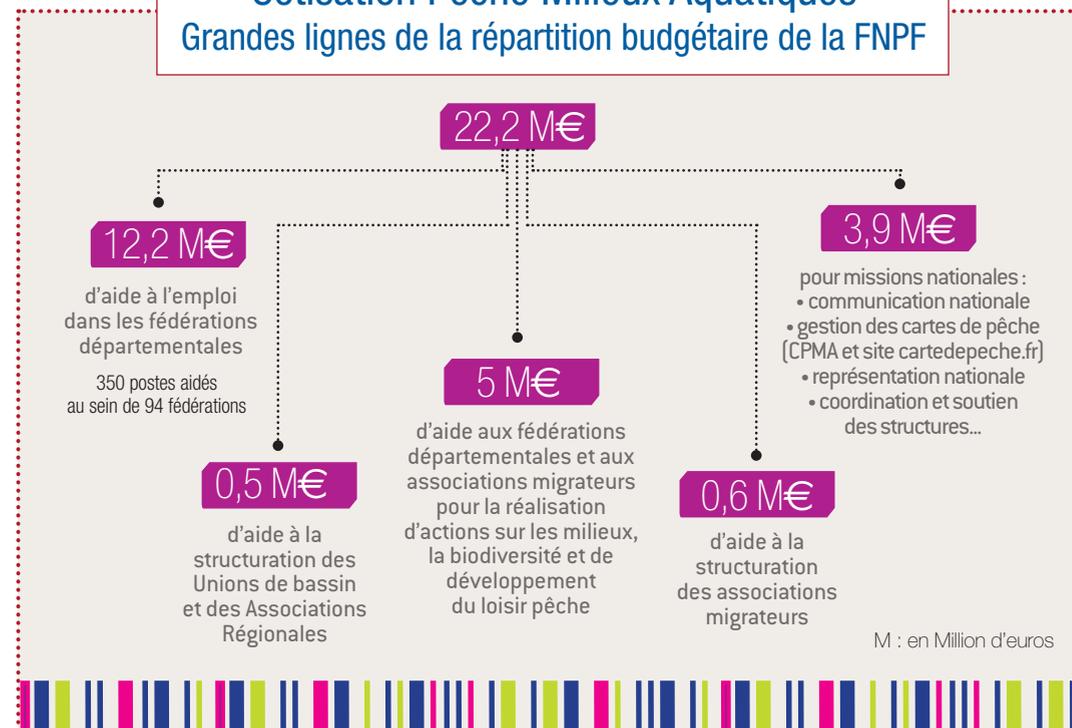
En 2019, l'ensemble des Fédérations départementales de pêche sera au diapason du Tout Internet, laissant derrière elles l'ancienne version cartonnée du précieux sésame.



Ce que la carte de pêche finance



Cotisation Pêche Milieux Aquatiques Grandes lignes de la répartition budgétaire de la FNPF



Bilan et compte de résultat 2018

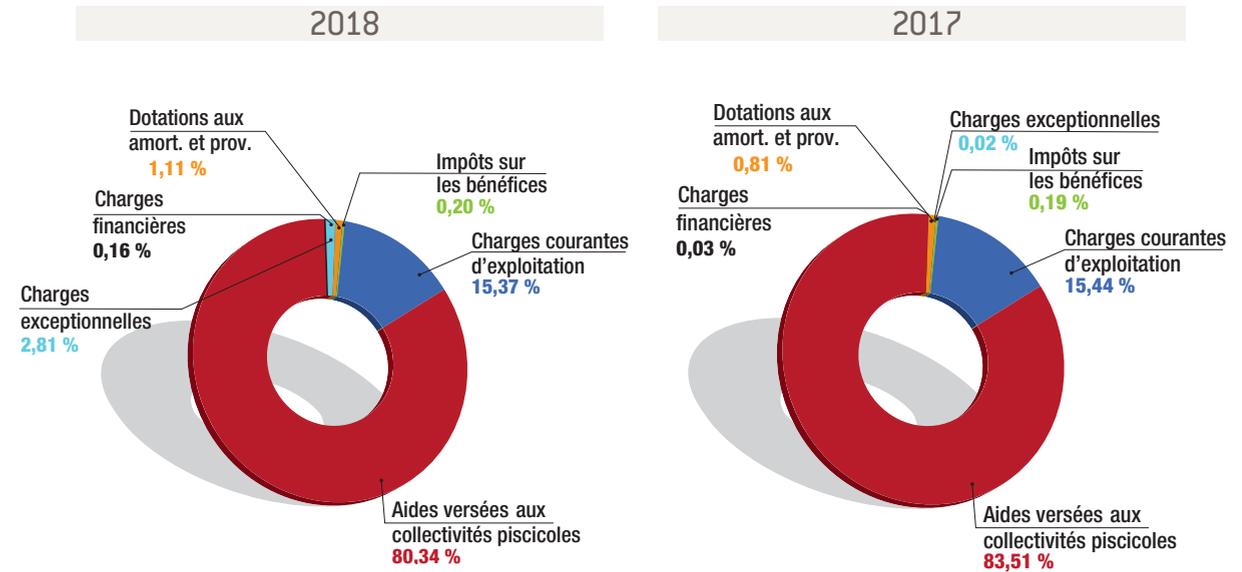
Bilan (en milliers d'euros)

Actif	2018	2017	Passif	2017	2017
Actif immobilisé	9 578	2 222	Capitaux propres	14 212	9 887
Actif circulant	26 914	25 572	Provisions pour risques et charges	222	228
			Dettes	22 058	17 679
Total général	36 492	27 794	Total général	36 492	27 794

Compte de résultat (en milliers d'euros)

Charges	2018	2017	Produits	2017
Charges courantes d'exploitation	3 511	3 518	CPMA	21 150 21 847
Aides versées aux collectivités piscicoles	19 354	19 038	Subventions reçues	98 229
Charges financières	37	7	Produits liés aux coll. piscicoles	1 671 1 140
Charges exceptionnelles	643	5	Autres produits	16
Dotations aux amort. et prov.	253	186	Produits financiers	393 404
Impôts sur les bénéfices	46	43	Produits exceptionnels	4 779 26
Excédent	4 328	942	Reprises sur provisions	65 93
Total général	28 172	23 739	Total général	28 172 23 739

Répartition des charges





La FNPF appuie financièrement les actions des structures associatives agréées de la pêche de loisir (SAAPL)

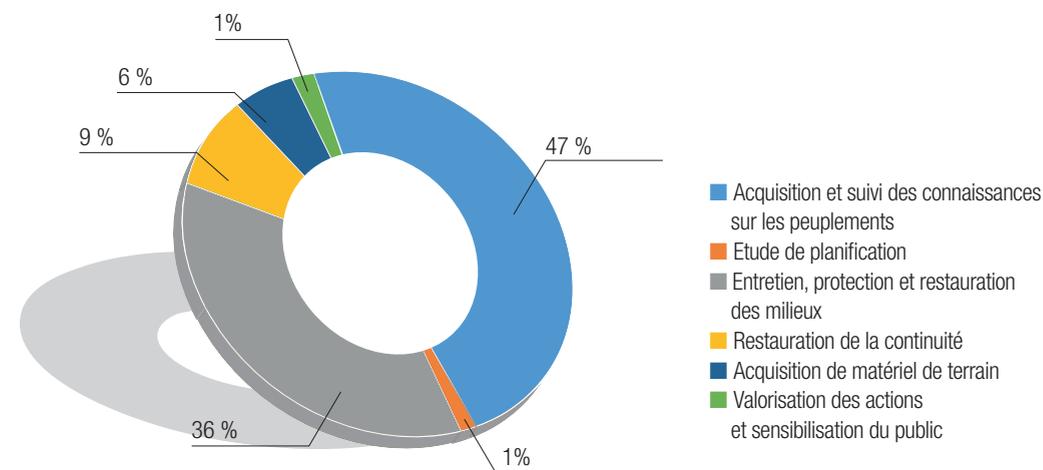
Ces actions peuvent concerner le développement du loisir pêche (axe LP), les milieux aquatiques et leurs peuplement piscicoles (axe MA), le rétablissement de la continuité écologique (axe MI), le domaine juridique (axe JU) ou encore des actions générales de structuration du réseau associatif (axe GE). Pour toute action réalisée, la SAAPL doit prendre en charge une partie du financement, et la FNPF en supporte un pourcentage qui varie en fonction de l'intérêt de l'action vis-à-vis de la stratégie nationale. En 2018, 1149 dossiers ont fait l'objet d'une aide financière de la FNPF pour un montant global de 5 021 946 €, soit une augmentation de 7% par rapport à 2017. Cette évolution est due en partie à une augmentation de la part restant à la charge des SAAPL dans les projets présentés : 40% en 2018 contre 36% en 2017 (ce chiffre s'explique par une baisse des financements extérieurs, notamment des collectivités).

Le développement du loisir pêche et les actions dédiées aux milieux (axes MA et MI) sont équivalents en termes de nombre de dossiers présentés (46%). Les actions milieux prennent cependant une part légèrement supérieure du budget : 44% contre 39% pour le loisir pêche.

Les actions générales, représentant en 2018 un montant de 842 781 €, intègrent les axes de travail suivants :

- Rédaction des documents de gestion piscicole (PDPG et PGP) à hauteur de 42% ;
- Acquisition ou rénovation des sièges sociaux des SAAPL pour 28% ;
- Acquisition de rives ou de plans d'eau par les fédérations départementales (14%) ;
- Aide aux travaux et suivi des piscicultures fédérales (9%) ;
- Formation des élus des SAAPL (4%) ;
- Actions spécifiques présentant un intérêt national (2%) ;
- Organisation de colloques et séminaires (1%).

Focus sur la répartition des montants accordés pour les actions sur les milieux aquatiques en 2018



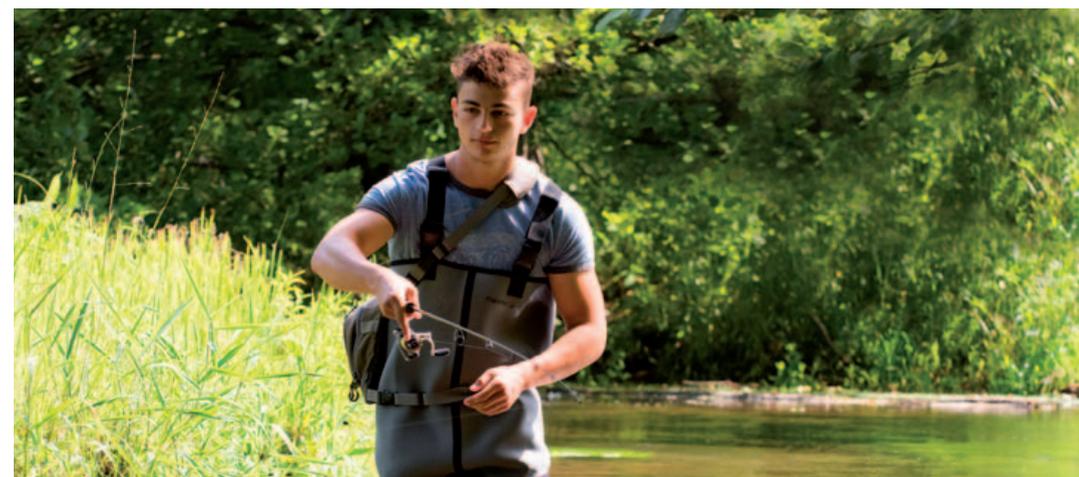
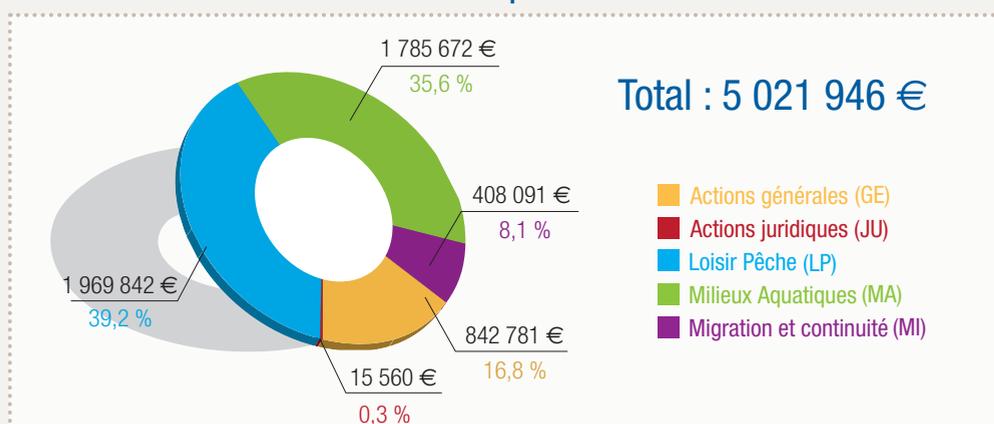
531 dossiers de subvention

déposés en 2018 pour des projets liés aux milieux aquatiques et aux peuplements piscicoles (axes MA et MI),

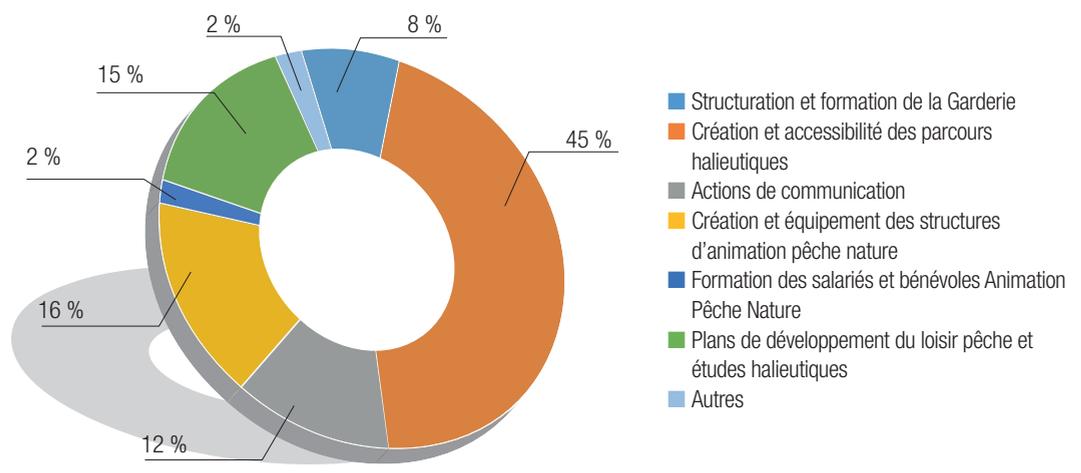
2 193 763 euros accordés

Sur ce total, les études et suivis à caractère scientifique, indispensables à la mise en œuvre des actions les plus pertinentes, occupent une place prépondérante (47%). Viennent ensuite l'ensemble des actions de restauration et entretien des milieux (36%). La restauration de la continuité représente 9% des montants 2018 accordés aux milieux, soit une baisse notable par rapport à 2017.

Aides accordées par axe en 2018



Les schémas départementaux de développement du loisir pêche (SDDLDP) et la création de parcours labellisés comme axes forts des aides au développement en 2018



552 dossiers déposés

1 969 842 euros accordés

L'axe de financement prépondérant est « l'aide à la création et à l'accessibilité des parcours de pêche » avec 45 % des montants alloués et la forte progression des parcours labellisés qui passent de 32 à 65 demandes par rapport à l'an passé et qui à eux seuls représentent plus de 479 000 euros d'aide FNPF en 2018.

Les subventions accordées pour l'élaboration des plans de développement du loisir pêche et études halieutiques en général sont en hausse passant de 117 102 euros en 2017 à 298 406 euros en 2018.

Cette forte progression est due à l'explosion des aides accordées à la réalisation des Schémas Départementaux de Développement du Loisir Pêche qui représentent à eux seuls 260 000 euros d'aides cette année (+333% par rapport à 2017 !) et 13 nouvelles demandes.

« L'aide à la création et à l'équipement du réseau associatif d'animation » constitue en revanche une part moins importante du montant total pour le développement (DLP) que les années précédentes (16% cette année contre 25 à 35 % auparavant). Cela s'explique en particulier par l'absence en 2018 de dossiers de demande liés à la création de Maisons Pêche Nature qui, étant limité à un dossier par fédération, s'essouffle naturellement. Dans ce même poste, la part accordée pour l'acquisition de véhicules d'animation pédagogique est en hausse avec 66 452 euros accordés (+83 %) pour 6 réalisations. Le renouvellement des véhicules possible tous les 5 ans entraîne de fait un certain « roulement » dans les demandes de nos départements.

Enfin, les aides FNPF liées à la communication, la promotion et la sensibilisation au loisir pêche et milieux aquatiques restent relativement stable par rapport à l'an passé en passant de 220 à 240 000 euros.

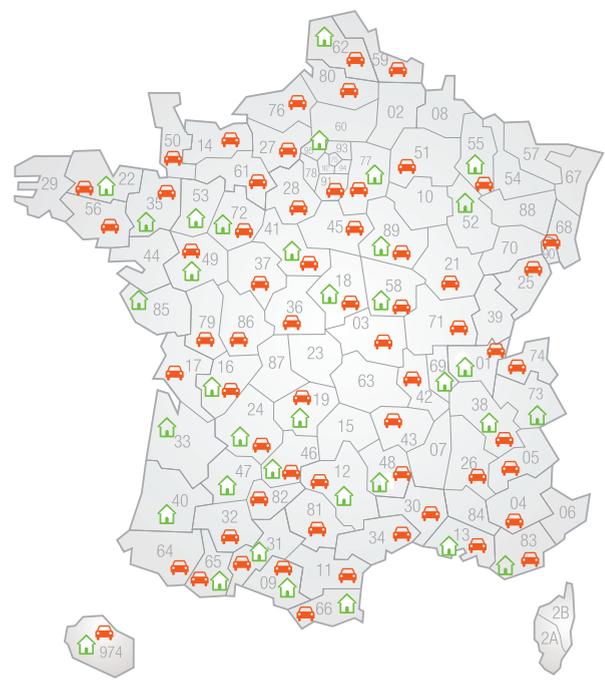


PROMOUVOIR, DÉVELOPPER

Des structures et des hommes pour l'animation

Depuis la réalisation du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, le nombre de structures d'animation ne cesse d'augmenter afin de faire découvrir la pêche au plus grand nombre. Maison Pêche Nature ou véhicule d'animations pédagogiques sont présents dans de plus en plus de départements pour la sensibilisation aux milieux aquatiques et la découverte du loisir.

Répartition des structures départementales d'initiation à la pêche et de sensibilisation à la protection des milieux aquatiques



35 Maison Pêche Nature / Pôle Départemental d'Initiation Pêche Nature

59 Véhicule d'animation pédagogique

Pour réaliser ces animations, des salariés diplômés et qualifiés interviennent dans les écoles, les collèges, les centres de loisirs ou organisent des stages de découverte. Les 146 agents de développement, titulaires du BPJEPS, présents sur l'ensemble du territoire assurent cette mission. Ils accompagnent également les bénévoles qui participent quotidiennement à l'animation territoriale en organisant des Ateliers Pêche Nature.



▶▶ Parcours labellisés et hébergements qualifiés pêche, le tourisme pêche prend de l'ampleur

Depuis quelques années la FNPF promeut une politique de mise en valeur générale des parcours de pêche. Elle favorise l'émergence et la lisibilité de parcours d'excellence facilitant la promotion et la communication par l'attribution de labels : parcours Découverte, parcours Famille et parcours Passion. Le nombre de parcours labellisés mis en place par les fédérations départementales de pêche a augmenté de 248 à 303 parcours labellisés de 2017 à 2018.

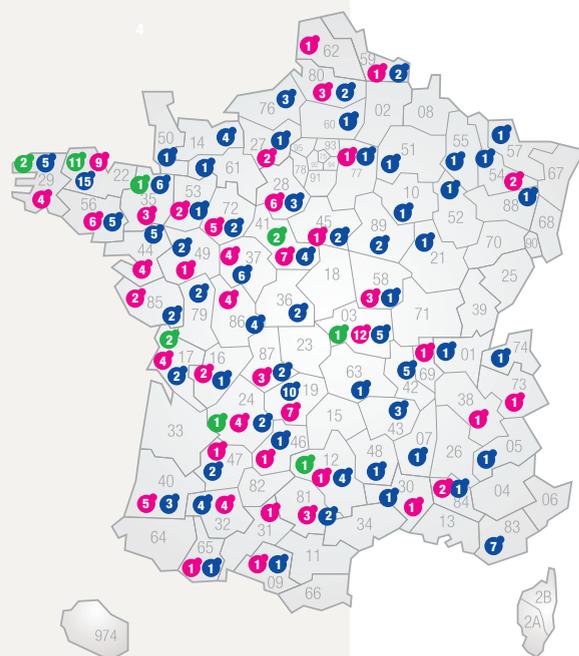
Depuis juin 2011, la FNPF attribue une qualification « pêche » à des hébergements ouverts à la location touristique, des chambres d'hôtes, des hôtels, des campings pour lesquels les propriétaires ou les gérants en font la demande.

Une charte qualité détermine l'ensemble des critères à remplir pour l'obtention de la qualification groupés en trois principales rubriques : l'accueil, les services proposés se rapportant à l'activité et l'accessibilité au loisir. Tout comme les parcours labellisés, les hébergements qualifiés ne cessent d'augmenter sur le territoire année après année depuis la mise en place du label. En vue de valoriser les actions menées par les structures associatives de la pêche de loisir en eau douce, de promouvoir le développement du loisir et du tourisme «pêche», la FNPF a développé une politique partenariale avec certaines institutions, associations représentant les collectivités locales, le monde des loisirs et du tourisme ainsi que les représentants des hébergeurs. Ainsi, à la fin de l'année 2018, ce sont 902 hébergements qui bénéficient de la qualification « hébergement pêche »

Répartition du nombre de parcours labellisés par département

-  Nombre de parcours **Découverte** dans le département
-  Nombre de parcours **Famille** dans le département
-  Nombre de parcours **Passion** dans le département

Parcours labellisés ou en cours de labellisation au niveau national



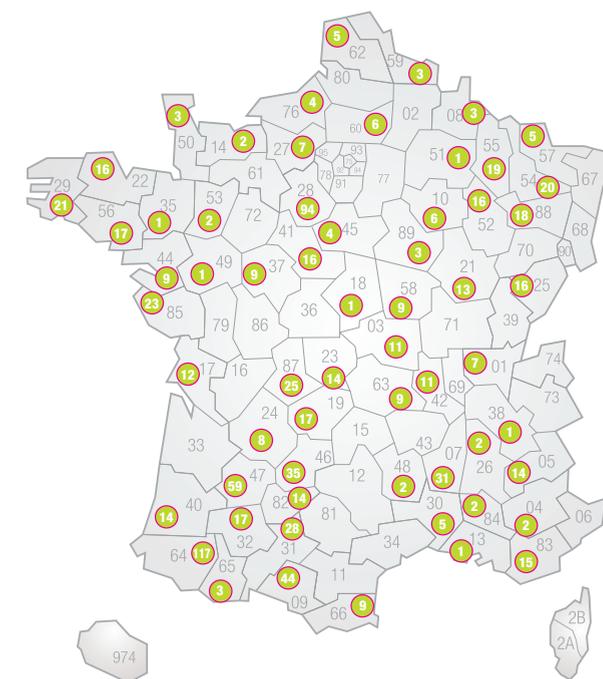
Gîte du Jal (07)



Village Vacances de Villiers-Charlemagne (53)



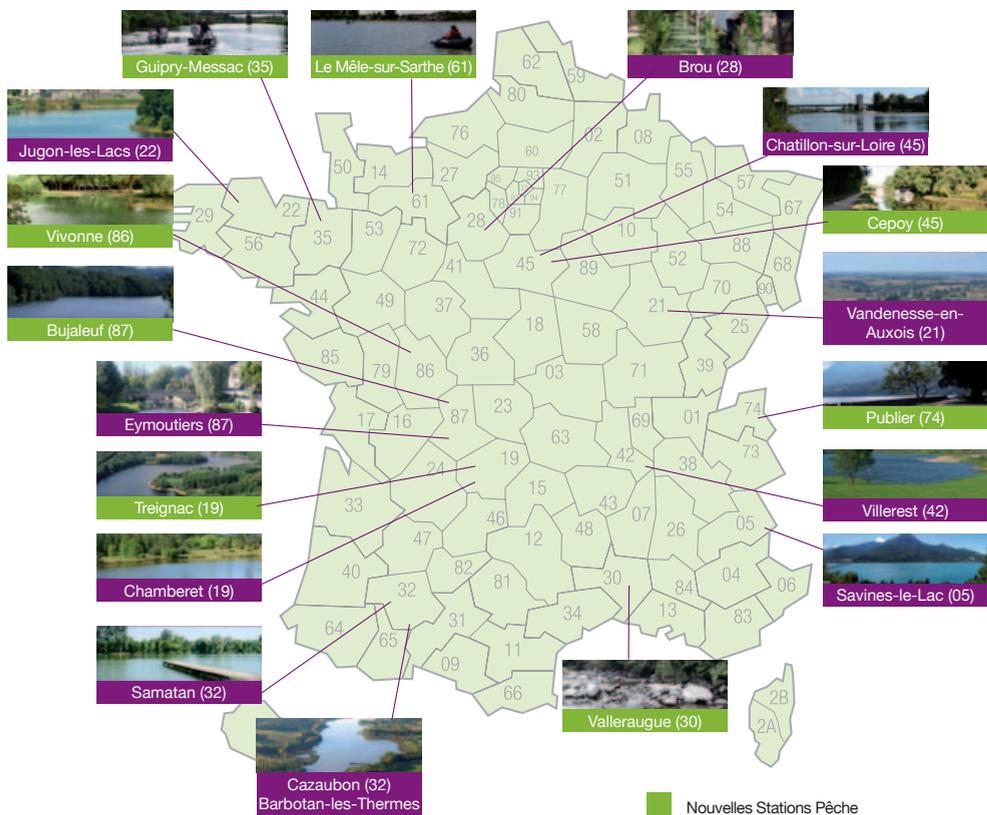
Répartition des 902 Hébergements Pêche par département



 Nombre d'« Hébergements Pêche » dans le département

►► Station Pêche, un label qui prend de l'ampleur

En octobre 2018, 8 nouvelles communes Stations Vertes ont été labellisées Stations Pêche lors du Congrès des Stations Vertes à Saint-Hilaire-du-Harcouët dans la Manche. Désormais, 18 Stations Pêche accueillent les pêcheurs dans des conditions optimales sur le territoire national.



Le label Station Pêche est né en 2014 d'un partenariat entre la FNPF et la Fédération Française des Stations Vertes, son objectif est de développer le tourisme pêche dans des communes engagées dans une démarche de valorisation du tourisme nature.

Les Stations Pêche sont conçues pour recevoir un public pêcheur et non-pêcheur. Le label est un gage d'accueil des pêcheurs dans les meilleures conditions qui soient pour pratiquer la pêche pendant leurs vacances, un séjour prolongé ou simplement un weekend : parcours de pêche labellisés, diversité et qualité halieutique, hébergements qualifiés, magasins de pêche, dépositaires...

40% des pêcheurs pratiquent davantage pendant leurs vacances que le reste de l'année. Et le poids économique de la pêche représente 2 milliards d'euros. La pêche de loisir constitue donc un atout indéniable pour le développement économique et touristique des territoires. D'ailleurs, les collectivités locales, les conseils régionaux et départementaux, les offices de tourisme ou encore les hébergeurs ne s'y trompent pas puisqu'ils travaillent main dans la main avec nos structures associatives à l'élaboration d'offres et à l'aménagement de sites pour attirer les touristes-pêcheurs.



OFFRE D'AUTOMNE

Votre carte de pêche « personne majeure » à -50%*



►► Une offre pour dynamiser la pêche en basse saison

Chaque année en France, 1,5 million de pêcheurs prennent une carte de pêche pour pratiquer leur loisir favori. Parmi eux, plus d'un million font le choix d'une carte annuelle. 85% des cartes annuelles sont délivrées de janvier à mai en correspondance avec les ouvertures. Juin, juillet et août faisant la part belle aux produits saisonniers tels que la carte journalière ou hebdomadaire. Le site cartedepeche.fr a mis en évidence les habitudes d'acquisition des pêcheurs et a permis d'éclairer les structures associatives sur les périodes creuses de délivrance de cartes. Le constat de l'absence d'un produit adapté sur le dernier trimestre est devenu évident.

Ainsi en juin 2018, l'Assemblée Générale de la FNPF a adopté une résolution pour la mise en place d'une expérimentation proposant une carte de pêche annuelle avec remise de 50% sur le dernier trimestre de l'année. L'objectif étant de disposer d'une offre incitative en fin d'année pour permettre à des personnes souhaitant découvrir ou redécouvrir le loisir de pratiquer, à un tarif préférentiel, durant une période particulièrement propice à certaines pêches.

Cette expérimentation intitulée carte de pêche «Personne majeure» offre d'automne a été mise en

place dans 32 Fédérations volontaires pour tester le projet. La carte ainsi délivrée permettait donc au pêcheur l'accès au loisir pêche dans les mêmes conditions de pratique que la carte annuelle sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018. L'offre d'automne, uniquement disponible via le site cartedepeche.fr ou chez les dépositaires informatisés, permet également d'ouvrir de nouvelles opportunités en termes de communication pour les fédérations et associations à une période qui ne bénéficie pas d'événements majeurs comme l'ouverture de la pêche de la truite et l'ouverture de la pêche du brochet.

Ainsi, 32 fédérations départementales ont mis en place cette expérimentation et 1586 cartes de pêche « Personne majeure » offre d'automne ont été délivrées. Parmi elles, 899 nouveaux pêcheurs ont été dénombrés (personne ayant pris une carte Offre d'automne en 2018 et n'étant pas adhérent en 2017 ou 2016) et représentent 56,7 % des placements. A noter également, 16,9 % de ces cartes ont été achetées à la suite de cartes de pêche saisonnières 2018 (journalière ou hebdomadaire). Au regard de ces premiers résultats encourageants, presque toutes les fédérations ont choisi de réaliser l'expérience en 2019.



TOUR DE FRANCE 2018

►► Génération Pêche : toujours plus de succès !

Le 29 juillet dernier, Génération Pêche bouclait son 3ème Tour de France. Une caravane, des stands, des centaines d'animations, des dizaines de milliers de spectateurs.

Encore une fois, l'engouement et la ferveur ont été omniprésents à chacune des étapes ayant jalonné le passage du convoi Génération Pêche. Le dispositif mis en place en 2017 permet une visibilité optimale en étant présents sur la caravane tout en proposant des animations sur les villes départ et arrivée mais également tout au long du parcours.



Nouveauté 2018, les Fanparks. Nouvelles zones de rencontre avec le public pour les marques partenaires, elles proposent des animations tout au long de la journée. Sur les trois Fanparks 2018, plus de 68 000 personnes sont venues participer aux animations proposées par Génération Pêche.

Ainsi les objectifs recherchés lors de la première participation de Génération Pêche au Tour de France ont été atteints : les liens du tissu associatif se sont resserrés dans le cadre d'une collaboration coordonnée sur un événement d'ampleur nationale, l'identité « Génération Pêche » a émergé et le Tour de France a été l'occasion de valoriser l'exceptionnelle diversité du patrimoine aquatique français.

►► Après 3 ans de présence, quel bilan ?

A la demande légitime du conseil d'administration de la FNPF, après 3 années de présence sur cette opération, une évaluation de la participation de notre réseau au Tour de France a été réalisée.

Une première enquête auprès du réseau interne

De manière générale, les structures sont satisfaites de la participation au Tour de France, de la coordination, des actions mises en place, de l'image globale que Génération Pêche reflète à cette occasion.

Les structures sont satisfaites de la caravane et des stands génération pêche en tant qu'outils permettant de souder le réseau associatif.

La majorité s'entend sur le fait que cela permet de mieux faire connaître l'existence de la pêche et son réseau auprès du grand public et des pêcheurs et également de créer un sentiment d'adhésion de la part des pêcheurs. L'identité Génération Pêche est née, elle existe et il faut la développer en l'expliquant : « Génération pêche : la pêche pour tous en France ».

Un cabinet externe mandaté pour mener une enquête auprès du grand public

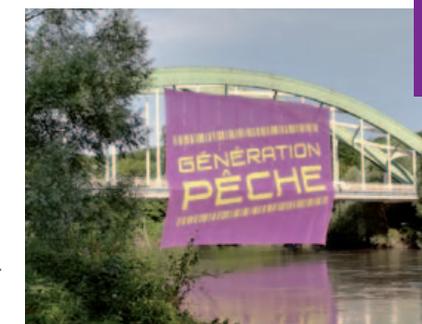
L'objectif était d'évaluer sa connaissance et de recueillir son avis sur Génération Pêche après 3 années consécutives de participation au Tour.

Dans l'ensemble, les résultats sont très positifs, qu'il s'agisse de la notoriété de Génération Pêche, de sa visibilité, de l'appréciation du dispositif ou de son impact.

Quelques chiffres significatifs :

- La notoriété globale de Génération Pêche a augmenté de 12% en 3 ans
- 71% des spectateurs citent Génération pêche comme marque présente sur le tour
- 97% des animations Génération Pêche font l'unanimité lorsqu'elles sont remarquées
- 33% des non-pêcheurs déclarent avoir l'intention de prendre une carte de pêche
- 92% des non-pêcheurs savent qu'il faut une carte pour pratiquer la pêche

Les résultats de marques présentes depuis 10 ou 20 ans



montrent, entre autres, qu'en capitalisant sur une participation sur le long terme, Génération Pêche deviendra de plus en plus connue du grand public et reconnue des pêcheurs.

D'ailleurs, les spectateurs pêcheurs jugent positivement la participation de Génération Pêche au Tour de France : ils la trouvent d'autant plus légitime qu'elle suscite un double sentiment de fierté et d'appartenance à une communauté. Cette appropriation de la marque Génération Pêche nécessite un travail de fond et sur le long terme : il faut l'expliquer et la faire vivre au travers de l'ensemble des actions menées par le réseau associatif de la pêche de loisir.

Fort de ces deux études, le conseil d'administration de la FNPF s'est prononcé en novembre dernier pour le renouvellement de la présence de Génération Pêche jusqu'en 2021.

►► En chiffres

30 fédérations mobilisées

68 000 visiteurs sur les trois Fanparks

100 animations (bords de route, démonstrations et initiations pêche, rassemblements de pêcheurs...).

500 000 goodies distribués (t-shirts, pare-soleil, badges)

►► Système d'Information des Structures Associatives de la Pêche de Loisir

Les Structures Associatives de la Pêche de Loisir (SAPL) produisent et gèrent une grande quantité de données sur la pêche, les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles.

Ces données sont précieuses car uniques mais à ce jour, pas ou peu exploitées, peu valorisées ou uniquement à l'échelle d'un territoire.

Par ailleurs, ces informations ne sont pas standardisées et ne permettent pas de maintenir un échange de qualité avec les partenaires (Agences de l'eau, conseils départementaux et régionaux, syndicats de rivière...). Les échanges de données des SAPL sont souvent manuels alors que des systèmes d'information nationaux comme le Système d'Information sur l'Eau (SIE) ou le Système d'Information sur la Biodiversité (SIB) disposent de fonctions de flux de données.

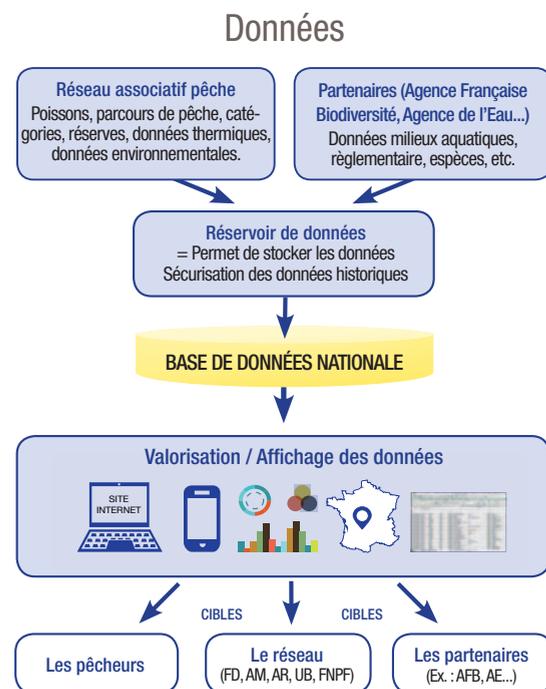
Sur la base de ces constats il est apparu nécessaire que les SAPL disposent d'outils homogènes permettant de saisir, banqueriser, traiter, échanger les données qu'elles possèdent et qu'elles utilisent pour valoriser les actions sur le développement du loisir pêche et les milieux aquatiques. L'échelle de l'outil doit être nationale et la FNPF a donc engagé la mise en place d'un système d'information destiné aux SAPL.

Après une réflexion interne à la FNPF, élargie ensuite à un groupe de travail rassemblant des agents et élus des SAPL de chaque bassin, la FNPF a lancé une prestation dédiée à la définition et au recensement des besoins des structures associatives pour la mise en place de ce système d'information national. Le bureau d'études Norsys a été choisi pour réaliser ce travail dont l'objectif final était d'aboutir à un cahier des charges de développement du futur système d'information.

La phase d'expression des besoins, à laquelle le groupe de travail a largement contribué, a ainsi été réalisée au dernier semestre 2018. Elle a dégagé

3 cibles : le pêcheur, les structures de la pêche et les partenaires externes. Pour chaque cible, les besoins de données et de fonctionnalités ont été identifiés et priorisés. La FNPF a décidé dans un premier temps, de privilégier les données et les fonctionnalités sur les aspects piscicoles. Les autres éléments seront développés par la suite.

A partir de 2019, la FNPF devrait lancer la prestation de mise en œuvre de l'application.



►► « declarationpeche.fr » : nouvel outil numérique de déclaration des captures de saumon atlantique et de truite de mer

L'année 2018 est synonyme de modernisation pour le système de déclaration obligatoire des captures de saumon atlantique.

En effet, au cours de cette année, la FNPF a travaillé sur le développement d'une application de déclaration des captures de saumon atlantique et de truite de mer : « declarationpeche » (www.declarationpeche.fr). Pour effectuer ce travail, le service technique de la FNPF a été appuyé par un groupe de travail composé de représentants de fédérations départementales, de l'agence française de la biodiversité (AFB) et du centre national d'identification des captures de salmonidés (CNICS). L'entreprise ARDANS Knowledge Consulting & Software Solutions a développé l'application et accompagne la FNPF pour le bon fonctionnement du site.



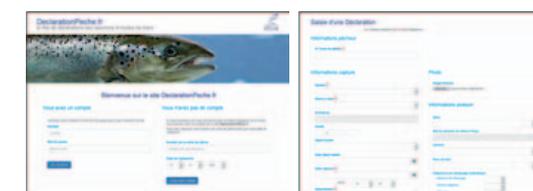
Rappelons que la pêche des salmonidés migrateurs et en particulier du saumon atlantique répond à une réglementation spécifique. L'une de ses spécificités est l'obligation de déclaration de capture. Cette obligation participe ainsi depuis sa mise en place en 1987 à l'amélioration des connaissances sur l'espèce et à une gestion adaptée afin de préserver les populations. Il est également possible de déclarer de manière volontaire ses captures de truite de mer depuis 1992.

Jusqu'à présent cette démarche s'effectuait au format papier. Ainsi, cela consistait à remplir la déclaration obligatoire de capture de saumon, à la rapporter à un dépositaire agréé « migrateurs » qui devait ensuite l'envoyer au CNICS. « Declarationpeche » a été conçu pour remplacer à terme la déclaration de capture au format papier.

Le nouvel outil sera accessible à différents usagers de la pêche grâce à un compte personnalisé :

- les pêcheurs de saumon et de truite de mer qui souhaitent se créer un espace personnel
- les Fédérations départementales concernées par la pêche du saumon atlantique et de la truite de mer
- les dépositaires agréés « migrateurs »
- le CNICS
- les agents de contrôle
- la FNPF

« declarationpeche » devrait apporter un gain d'efficacité à toute la chaîne de suivi des captures de salmonidés migrateurs. Cette chaîne est particulièrement sollicitée dans les rivières sur lesquelles les populations



de saumon sont gérées par des Totaux Autorisés de Captures (TAC), c'est à dire des quantités prédéfinies de poissons prélevables sans remettre en cause la pérennité de la population. De cette manière, le suivi des captures sera plus pointu, les délais de retour d'informations aux pêcheurs raccourcis et les TAC appliqués au plus juste.

Pour les pêcheurs, « declarationpeche » permet un suivi de leurs captures, de leurs sorties de pêche et de la situation globale sur les cours d'eau auxquels ils peuvent accéder.

« declarationpeche » sera testé par les fédérations des Landes et des Pyrénées-Atlantiques en 2019. En 2020, la FNPF prévoit le déploiement généralisé de l'application à l'ensemble des fédérations départementales concernées par la pêche du saumon atlantique et de la truite de mer.

Avec « declarationpeche », la FNPF ajoute un outil et des moyens à ceux qu'elle entretient déjà avec ses partenaires pour un exercice de la pêche des salmonidés migrateurs dans les meilleures conditions pour les pêcheurs et les populations de saumon et truite de mer.



▶▶ Anguille : une situation toujours critique

Autrefois abondant, le stock d'anguilles européennes connaît un effondrement depuis les années 1980. L'anguille est classée en « danger critique d'extinction » sur la liste rouge mondiale et française de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). En d'autres termes, l'anguille est plus menacée que le panda ou l'ours polaire !

Pour cette raison, l'Union européenne a voté un règlement européen en 2007, qui impose à chaque État membre d'élaborer un plan de gestion de l'anguille agissant sur l'ensemble des causes de mortalité. Un plan national a ainsi été adopté en 2009 proposant plusieurs types d'actions comme l'encadrement de la pêche, la restauration de la continuité écologique, l'amélioration de la qualité de l'eau...l'ensemble devant contribuer à reconstituer les stocks d'anguilles. Depuis 2007, l'espèce est également protégée de la surexploitation par la Convention de Washington (appelée CITES) relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Afin de mesurer les effets des mesures entreprises, le plan national de gestion de l'anguille fait l'objet d'un rapportage trisannuel. Le dernier, réalisé en 2018, montre un prélèvement par pêche fortement limité depuis l'entrée en vigueur du plan avec un objectif atteint pour certaines phases (civelles). En particulier, les données transmises par la FNPF montrent que la pêche de loisir a fortement limité ses prélèvements sur l'espèce (76% de réduction sur la Bretagne par exemple).

A contrario, l'avancement des actions de rétablissement de la continuité indispensable à cette espèce migratrice est largement en deçà des objectifs : alors

que 100% des 1 555 ouvrages identifiés comme prioritaires devaient être traités en 2015, seuls 17% le sont réellement en 2018.

Sur l'hydroélectricité et l'amélioration des conditions de dévalaison de l'anguille, le bilan est reporté à 2021. Alors que de nombreuses études avaient été prévues depuis 2009, les politiques publiques en faveur de l'hydroélectricité sont venues contrarier les ambitions du plan anguille, en obérant significativement les capacités de dévalaison de l'espèce sur certains bassins (Seine).

Le diagnostic de l'état des milieux aquatiques repose sur des évaluations réalisées dans d'autres contextes (réseau de surveillance ou de contrôle de la directive cadre européenne sur l'eau) ou pour servir d'autres objectifs, qui ne permettent pas de mesurer l'impact des actions sur l'anguille. Les quelques indicateurs montrent en tout cas qu'on est loin de l'objectif de réduction de 75 % de mortalité anthropique non liée à la pêche comme attendu en 2018.

Les signaux de l'état des stocks d'anguilles restent donc alarmants et la FNPF vigilante et engagée. Elle a rappelé les enjeux du dossier et les constats du rapportage pendant le comité national anguille de mai 2018 et a, comme les années précédentes, répondu aux diverses consultations relatives à la pêche de l'anguille. La FNPF entend également participer à l'audit du plan national comme à celui du règlement européen pour lesquels elle a préparé un argumentaire pour 2019. L'objectif : plus de cohérence dans la réglementation et une meilleure protection de l'espèce, meilleure protection indispensable au regard du rapportage 2018.

▶▶ Le Pseudorasbora : un petit poisson envahissant et potentiellement dangereux

Le Pseudorasbora, parfois appelé goujon asiatique, est un petit poisson arrivé d'Asie via l'aquaculture, la pêche récréative, l'aquariophilie. Peu exigeant quant à la qualité du milieu, il a rapidement colonisé une large partie du territoire national avec des impacts sur les écosystèmes locaux encore mal évalués mais avérés.

Le Pseudorasbora est ainsi inscrit sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne, en application du règlement européen n°1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Ce règlement a été transcrit en droit français dans la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui comprend une section relative au « contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales ». A ce titre il est interdit de l'introduire en France, le détenir, l'utiliser, l'échanger, le transporter vivant, le commercialiser.

Le risque principal lié à la présence du Pseudorasbora est d'ordre sanitaire. En effet, ce petit poisson argenté d'une dizaine de centimètres tout au plus est porteur sain d'un agent pathogène venu d'Asie avec lui et particulièrement dangereux pour les autres poissons : l'agent rosette. Proche des champignons, cet agent pathogène s'attaque à de multiples espèces de poissons et peut générer de fortes mortalités dans des élevages et le milieu naturel. Dans le milieu naturel, les mortalités sont souvent peu visibles et pourtant massives. En milieu contrôlé, la vigilance est de rigueur.

Alertée du risque potentiel pour les peuplements piscicoles en 2015, la Fédération Nationale de la Pêche en France demande au ministère de saisir l'Agence Française de la Biodiversité (alors ONEMA) pour déterminer l'impact du pathogène. En 2017, l'AFB, l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) et la FNPF s'associent pour lancer des analyses sur le territoire national. Sur le terrain, la FNPF sollicite les fédérations départementales pour les échantillonnages de poissons (Pseudorasbora et autres espèces). Les analyses finales sont attendues courant 2019.

Vecteur d'information au sein de son réseau et auprès de ses partenaires, la FNPF diffusera donc prochainement les résultats de cette étude. Attentive à la qualité des peuplements piscicoles et des milieux aquatiques, la FNPF envisage par ailleurs l'élaboration de documents de sensibilisation pour limiter voire empêcher la propagation du Pseudorasbora et de l'agent rosette.

